

gieusement servi par les personnes qu'elle y appellerait. Les PP. Jésuites, à qui elle s'adressa, lui proposèrent de former un établissement d'Annonciades, dont l'Institut avait pour but d'honorer surtout le mystère de Dieu fait homme, et de rappeler l'Annonciation de l'ange à Marie.

Or, le 8 juillet 1623, M^{me} de Chevrières demandait à l'abbé Thomas Mechatin de la Fay, comte de Lyon et vicaire-général de Mgr de Marquemont, alors résidant à Rome, la permission de fonder l'établissement projeté. Elle écrivit ensuite aux Religieuses du monastère de l'Annonciade de Pontarlier, pour leur demander quelques Sœurs qui consentissent à venir former une maison à Lyon. Pendant ce temps-là, M^{me} de Chevrières s'occupait activement de leur préparer un logis convenable, et d'enrichir leur chapelle de toutes les choses nécessaires à la dignité du culte extérieur. Le 24 mars 1624, le Prévôt des marchands et les Echevins de Lyon lui délivrèrent le permis qu'elle leur avait demandé pour la fondation de son monastère. Elle pria le P. Le Jeune, prédicateur et Religieux de la Compagnie de Jésus, d'aller prendre à Pontarlier les RR. Mères qu'elle avait demandées pour sa fondation et de les amener dans notre cité; elles y arrivèrent le 16 octobre 1624, et furent conduites à leur petit monastère, que l'on avait érigé dans la maison de M. de la Chasagne, au quartier de Bellecour. Le 6 novembre de la même année, la comtesse de Chevrières passa un contract de fondation, par lequel une pension de mille livres, au sort principal de seize mille livres, suivant l'usage de cette époque, leur fut assignée sur les biens qu'elle possédait dans le Mâconnais.

Parmi les premières personnes qui entrèrent aux Annonciades, on remarqua une parente de la fondatrice, M^{lle} Jeanne de Gadagne, fille de M. de Gadagne, seigneur de Beauregard (9 avril 1627). Au bout de quelque temps, on chercha une retraite plus éloignée du bruit et où les Religieuses fus-